



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

**9275<sup>e</sup>** séance

Lundi 6 mars 2023, à 15 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Afonso . . . . . (Mozambique)

*Membres :*

Albanie . . . . .	M. Spasse
Brésil . . . . .	M. Parga Cintra
Chine . . . . .	M. Sun Zhiqiang
Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> AlMatrooshi
Équateur . . . . .	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Mills
Fédération de Russie . . . . .	M. Shevchenko
France . . . . .	M. de Rivière
Gabon . . . . .	M. Biang
Ghana . . . . .	M. Boateng
Japon . . . . .	M. Hamamoto
Malte . . . . .	M. Camilleri
Suisse . . . . .	M. Hauri
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Jacobs

## Ordre du jour

### La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 28 février 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2023/158)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation au Moyen-Orient

#### **Lettre datée du 28 février 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2023/158)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Türkiye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/158, qui contient le texte d'une lettre datée du 28 février 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne la parole à M<sup>me</sup> Nakamitsu.

**M<sup>me</sup> Nakamitsu** (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner l'occasion de faire le point sur l'application de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, relative à l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Depuis le dernier examen de cette question par le Conseil, et conformément à la pratique établie, le Bureau des affaires de désarmement a poursuivi ses contacts réguliers avec ses homologues de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au sujet des activités en lien avec la résolution 2118 (2013).

Les efforts que déploie l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC pour clarifier toutes les questions en suspens liées à la déclaration initiale et aux déclarations suivantes de la République arabe syrienne n'ont pas progressé depuis la dernière séance du Conseil sur cette question (voir S/PV.9255). Malheureusement, toutes les tentatives du Secrétariat technique de l'OIAC pour organiser la prochaine série de consultations entre

l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne n'ont toujours pas porté leurs fruits.

Comme les membres du Conseil en ont été précédemment informés, le Secrétariat technique de l'OIAC a fourni à la République arabe syrienne la liste des déclarations et autres documents en suspens demandés par l'Équipe d'évaluation des déclarations depuis 2019 qui pourraient aider à résoudre les 20 questions actuellement en suspens. J'ai cependant été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC n'avait toujours pas reçu les déclarations en attente et les autres documents de la part de la République arabe syrienne. Cela comprend la déclaration complète des activités du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques (CERS) et la déclaration des quantités d'agents neurotoxiques fabriquées dans une installation de fabrication d'armes chimiques qui a été déclarée par la République arabe syrienne comme n'ayant jamais été utilisée pour fabriquer des armes chimiques.

Au vu de cette situation, et dans une nouvelle tentative d'exécution du mandat, une équipe réduite composée de certains membres de l'Équipe d'évaluation des déclarations a été déployée pour mener des activités limitées en République arabe syrienne du 17 au 22 janvier 2023. Je crois comprendre que ces activités n'impliquaient aucune consultation technique avec l'autorité nationale syrienne. Les conclusions de cette mission figureront dans le prochain rapport de l'Équipe d'évaluation des déclarations.

Le Secrétariat technique de l'OIAC reste pleinement déterminé à vérifier l'application pleine et entière par la République arabe syrienne de toutes ses obligations en matière de déclaration et à aider la République arabe syrienne à s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques, des décisions des organes directeurs de l'OIAC et de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité.

Toutefois, comme cela a été souligné précédemment, la pleine coopération de la République arabe syrienne avec le Secrétariat technique de l'OIAC est indispensable pour régler toutes les questions en suspens. Eu égard aux lacunes, incohérences ou disparités recensées qui n'ont pas été résolues, le Secrétariat technique de l'OIAC estime qu'à ce stade la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète, conformément à la Convention sur les armes chimiques.

Concernant les inspections dans les installations du CERS à Barzé et à Jamraya, j'ai été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC continue de planifier la prochaine série d'inspections, prévue en 2023.

J'ai le regret d'informer le Conseil que la République arabe syrienne n'a pas encore fourni suffisamment d'informations ou d'explications techniques permettant au Secrétariat technique de l'OIAC de clore le dossier concernant la découverte en novembre 2018 d'un produit chimique visé au tableau 2 dans les installations du CERS à Barzé.

En ce qui concerne le mouvement non autorisé des deux cylindres liés à l'incident relatif à des armes chimiques survenu à Douma le 7 avril 2018, au cours duquel lesdits cylindres ont été détruits lors d'une attaque menée contre une installation de fabrication d'armes chimiques, et bien que la République arabe syrienne ait partagé avec le Secrétariat technique de l'OIAC, le 8 février 2023, des photos du site où les cylindres auraient été détruits, le Secrétariat technique de l'OIAC attend toujours des informations relatives au mouvement non autorisé de ces cylindres. Je demande une nouvelle fois à la République arabe syrienne de répondre de toute urgence à toutes les demandes du Secrétariat technique de l'OIAC.

Pour ce qui est de l'invitation adressée par le Directeur général de l'OIAC au Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés à se rencontrer en personne, je note que le Secrétariat technique de l'OIAC se tient prêt à poursuivre le dialogue sur un ordre du jour convenu pour la réunion par le biais du canal convenu.

Je crois comprendre que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) continue de fournir un appui à la Mission de l'OIAC en République arabe syrienne, conformément à l'Accord tripartite conclu entre l'OIAC, l'UNOPS et la République arabe syrienne. La prorogation actuelle de l'Accord tripartite reste valable jusqu'au 30 juin 2023 inclus.

J'ai été informée que la Mission d'établissement des faits menée par l'OIAC continue d'étudier toutes les informations disponibles concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne. À ce sujet, je crois comprendre que la Mission d'établissement des faits s'est déployée en République arabe syrienne du 6 au 12 novembre 2022 et qu'elle prépare actuellement les déploiements à venir.

L'Équipe d'enquête et d'identification poursuit également ses enquêtes sur les incidents survenus

en République arabe syrienne dans lesquels, selon les conclusions de la Mission d'établissement des faits, il y a eu emploi ou emploi probable d'armes chimiques. Le 2 février 2023, le Directeur général de l'OIAC et le Coordonnateur de l'Équipe d'enquête et d'identification ont présenté aux États parties, à La Haye, un exposé sur le troisième rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification, dans lequel celle-ci conclut que les Forces aériennes arabes syriennes étaient responsables de l'emploi d'armes chimiques dans un incident survenu à Douma le 7 avril 2018, tuant au moins 43 personnes nommément désignées et touchant des dizaines d'autres. Les membres du Conseil se souviendront que, sur l'invitation de la présidence du Conseil de sécurité, le Directeur général et le Coordonnateur de l'Équipe d'enquête et d'identification ont également présenté un exposé sur ce rapport au Conseil de sécurité au cours de la séance du mois dernier, le 7 février. L'Équipe d'enquête et d'identification publiera d'autres rapports en temps voulu.

Pour terminer, je tiens à rappeler que tout emploi d'armes chimiques constitue une grave violation du droit international, et qu'il est impératif que les responsables de ces attaques soient identifiés et rendent des comptes. Non seulement nous le devons aux victimes de ces attaques, mais c'est également indispensable pour la paix et la sécurité internationales afin de continuer à faire respecter la norme intangible régissant la lutte contre les armes chimiques. J'espère sincèrement que les membres du Conseil s'uniront sur cette question et feront preuve de leadership en montrant que l'impunité ne sera pas tolérée en ce qui concerne l'emploi de ces armes. Le Bureau des affaires de désarmement est prêt à apporter tout l'appui et l'assistance qu'il est en mesure de fournir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Nakamitsu de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Mills** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

Le mois dernier, nous avons écouté attentivement les exposés du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et du Coordonnateur de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC sur le dernier rapport de cette dernière sur l'attribution des responsabilités concernant l'attaque à l'arme

chimique meurtrière commise à Douma en 2018 (voir S/PV.9255). Le Conseil de sécurité doit donner suite aux conclusions de ce rapport et prendre des mesures pour assurer l'application intégrale de la résolution 2118 (2013), tout en demandant des comptes pour les actes odieux perpétrés par le régime d'Al-Assad.

Les mesures à prendre à cette fin sont claires. Comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises au Conseil de sécurité, le régime syrien doit s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013). Il doit fournir des informations crédibles concernant ses armes chimiques et ses installations de fabrication d'armes chimiques et procéder à la destruction de la totalité de celles-ci de manière vérifiable.

Or, mois après mois et année après année, le régime a manqué à ces obligations. Pour remédier à ces lacunes, le régime d'Al-Assad doit autoriser sans délai le retour en Syrie de la totalité de l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC, pour qu'elle puisse reprendre son importante mission d'inspection et de vérification des nombreuses disparités et omissions liées à la déclaration relative aux armes chimiques présentée par la Syrie. Bien que nous nous félicitons de la visite d'une équipe réduite à Damas en janvier, ce déploiement n'était pas conforme aux obligations de la Syrie au titre de la résolution 2118 (2013), à savoir accepter le personnel désigné par l'OIAC et lui fournir un accès immédiat et sans entrave à tous les sites.

Il est indispensable que le régime d'Al-Assad soit tenu de rendre des comptes pour les attaques à l'arme chimique qu'il a commises contre sa propre population. Nous avons tous entendu le mois dernier l'évaluation sans équivoque de l'OIAC selon laquelle les Forces aériennes arabes syriennes sont responsables de l'attaque à l'arme chimique perpétrée en 2018 à Douma, tuant des dizaines d'hommes, de femmes et d'enfants et en blessant un nombre incalculable d'autres. Comme l'indique le rapport, la Russie contrôlait l'espace aérien et opérait depuis la base d'où les Forces aériennes arabes syriennes ont lancé l'attaque. La conclusion selon laquelle le régime Al-Assad est responsable de cette attaque ne correspond malheureusement pas à un cas isolé. L'OIAC et l'ONU ont établi que le régime syrien a employé des armes chimiques contre sa population à neuf reprises. Ces violations manifestes de la Convention sur les armes chimiques exigent que les responsables soient tenus de rendre des comptes.

Les États-Unis ont déjà imposé des sanctions et des inéligibilités au visa à plus de 300 personnes et entités liées au programme d'armes chimiques syrien. Nous félicitons tous les pays qui ont fait de même. Nous invitons les autres pays à imposer des mesures similaires, et nous les exhortons à s'abstenir de normaliser leurs relations avec le régime syrien tant qu'il n'y aura pas eu de réparations pour ces violations et toutes les autres graves injustices infligées au peuple syrien.

À cet égard, nous nous félicitons de la récente déclaration conjointe condamnant l'emploi d'armes chimiques par le régime, publiée par le Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, un groupe de 40 nations engagées dans la lutte contre l'emploi d'armes chimiques où que ce soit, par qui que ce soit.

Les États-Unis continueront à appuyer les efforts d'enquête déployés par des instances telles que le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, qui monte des dossiers sur les violations et les atteintes commises en Syrie, notamment l'emploi d'armes chimiques, et transmet ces informations aux procureurs. Les travaux de ce mécanisme ont déjà contribué à la condamnation d'anciens responsables du régime en Europe, et nous attendons avec intérêt d'autres enquêtes et poursuites, peut-être même ici aux États-Unis grâce à la *Justice for Victims of War Crimes Act* (Loi sur la justice pour les victimes de crimes de guerre), récemment promulguée par le Président Biden.

Le moins que nous puissions faire pour les victimes d'attaques à l'arme chimique est d'amener les auteurs de ces actes odieux à en répondre. Nous ne l'avons que trop répété au Conseil, parce que nous n'avons hélas pas d'autre choix. L'emploi d'armes chimiques ne saurait rester impuni. Le Conseil de sécurité ne peut se soustraire à sa responsabilité. Nous devons faire en sorte que la Syrie respecte la résolution 2118 (2013), et nous engageons le régime syrien à s'acquitter immédiatement des obligations qui lui incombent au titre de la Convention sur les armes chimiques. Nous exhortons le Conseil et l'ensemble de ses membres à demander des comptes au nom des victimes de ces effroyables attaques à l'arme chimique. Les enjeux sont tout simplement trop élevés pour que nous puissions faire autrement.

**M. Pérez Loose** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Nakamitsu, de son exposé, qui fait état une fois de plus de l'absence de progrès sur la question des armes chimiques en République arabe syrienne.

Tout incident impliquant l'emploi d'armes chimiques doit être traité avec transparence et faire l'objet d'enquêtes approfondies et impartiales, conformément à la Convention sur les armes chimiques.

C'est pourquoi nous insistons à nouveau pour que les autorités syriennes s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu de cette convention, du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 2118 (2013), 2209 (2015) et 2235 (2015), et qu'elles facilitent une coopération efficace et sans entrave avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et s'engagent dans cette voie.

Nous déplorons le fait que des incohérences persistent, malgré les efforts déployés par l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC depuis 2019 pour clarifier toutes les questions en suspens concernant la Syrie, de sorte que la déclaration nationale de ce pays ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète. La République arabe syrienne doit répondre rapidement et avec diligence à toutes les questions en suspens.

Je réaffirme le soutien de l'Équateur à l'OIAC et à ses équipes techniques et d'enquête qui, malgré d'innombrables obstacles, accomplissent leur travail de manière professionnelle, indépendante et impartiale. Nous attendons les résultats de la visite d'une équipe réduite composée de certains membres de l'Équipe d'évaluation des déclarations.

Selon les conclusions du troisième rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC, dont nous avons pris connaissance le mois dernier (voir S/PV.9255), il existe des motifs raisonnables de croire que ce sont les Forces aériennes arabes syriennes qui ont perpétré l'attaque chimique dans la ville de Douma le 7 avril 2018. Il ne peut y avoir d'impunité pour les responsables de ces événements.

Enfin, je réaffirme que l'Équateur condamne fermement la fabrication, le stockage et l'emploi d'armes de destruction massive, y compris d'armes chimiques, quels qu'en soient les auteurs, le lieu ou les circonstances.

**M<sup>me</sup> Jacobs** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu de son excellent exposé, comme à l'accoutumée.

Comme nous l'avons évoqué le mois dernier (voir S/PV.9255), le rapport sur Douma confirme une fois de plus le mépris de la Syrie pour les obligations qui lui incombent en vertu du droit international. Nous saluons à nouveau l'intégrité, l'impartialité et le professionnalisme de l'Équipe d'enquête et d'identification, qui est parvenue à ses conclusions sur la base d'une méthodologie scientifique rigoureuse.

Le rapport sur Douma a également mis en lumière les tentatives répétées de la Russie de discréditer et saper l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), pour que le régime d'Al-Assad n'ait pas à rendre des comptes. Il est répréhensible de faire des Casques blancs des boucs émissaires pour détourner l'attention. Il a été prouvé à maintes reprises que le travail des Casques blancs permet de sauver des vies, y compris durant les interventions menées après le séisme récent.

De plus, il convient de noter que cinq ans se sont écoulés depuis que deux agents du service de renseignement militaire russe ont perpétré une attaque à l'arme chimique au Royaume-Uni, tuant un citoyen britannique et en blessant d'autres. Il se pourrait donc que ce ne soit pas seulement le régime d'Al-Assad que la Russie tente de protéger.

L'incident de Douma représente le neuvième cas connu de l'emploi d'armes chimiques par le régime d'Al-Assad. Compte tenu de ce schéma répétitif, et en l'absence de progrès sur les questions liées à la déclaration en suspens de la Syrie, nous ne pouvons exclure la possibilité que le régime d'Al-Assad emploie à nouveau des armes chimiques.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, les questions en suspens relatives à la déclaration de la Syrie ne sont ni académiques ni historiques. Alors que la Syrie continue de ne pas respecter les obligations qui lui incombent au titre de la Convention sur les armes chimiques, son programme d'armes chimiques continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, il incombe au Conseil de sécurité de continuer d'examiner cette question et de faire pression sur la Syrie pour qu'elle coopère avec l'OIAC.

**M. Parga Cintra** (Brésil) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu de son exposé d'aujourd'hui.

Je voudrais également réaffirmer la solidarité du Brésil avec les peuples syrien et turc après le tremblement de terre dévastateur qui a frappé ces deux pays le mois dernier. Le Gouvernement brésilien a annoncé qu'il allait faire don de purificateurs d'eau et de sept tonnes d'aliments déshydratés nutritifs au Gouvernement syrien, dans le cadre des efforts déployés pour répondre aux besoins immédiats des populations touchées. Nous leur exprimons nos plus sincères condoléances.

Comme nous l'avons indiqué à la dernière séance d'information (voir S/PV.9255), les événements décrits dans le dernier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification sont extrêmement graves et doivent faire l'objet d'une analyse approfondie et impartiale, conformément à la Convention sur les armes chimiques. Même si nous avons des réserves en ce qui concerne le processus qui a conduit à la création de l'Équipe d'enquête et d'identification, ainsi que des questions sur les problèmes auxquels elle s'est heurtée dans la mise en œuvre de son mandat, nous reconnaissons la gravité de ses conclusions. Le Brésil a accordé à ce rapport toute l'attention qu'il mérite, compte tenu de son engagement inébranlable en faveur de l'interdiction de l'utilisation d'armes chimiques.

Nous condamnons l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient les auteurs, le lieu ou les circonstances. Tout emploi de ces armes représente une menace grave pour la paix et la sécurité internationales, en violation directe de la Convention sur les armes chimiques. Le Brésil considère que l'emploi ou la menace de toute arme de destruction massive est incompatible avec le droit international humanitaire.

Compte tenu des conclusions inquiétantes du rapport, nous réaffirmons la nécessité d'une coopération étroite entre l'OIAC et l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, en rappelant que c'est à ce dernier que revient la tâche ultime d'attribuer la responsabilité des faits, conformément à la Charte des Nations Unies et à la Convention sur les armes chimiques.

Nous espérons que les autorités syriennes et de l'OIAC pourront coopérer efficacement, afin de faire la lumière sur les différents cas d'emploi d'armes chimiques et de régler les questions en suspens concernant les armes chimiques déclarées par la Syrie et leur destruction. Cette coopération est indispensable pour clore le dossier chimique syrien.

**M. Hauri** (Suisse) : Je remercie la Haute-Représentante aux affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Nakamitsu, pour sa présentation.

La Suisse salue le fait que certains membres de l'Équipe d'évaluation des déclarations aient pu se rendre en Syrie du 17 au 22 janvier. Ces membres y ont mené des activités limitées, y compris des visites sur site et des échanges logistiques et administratifs avec les autorités. Nous sommes impatients de prendre connaissance de leur rapport, dont la publication est prévue juste avant la prochaine session du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

La Suisse espère que cette visite puisse marquer le premier pas d'une coopération renouvelée et entière de la Syrie avec l'OIAC. Et nous souhaitons réaffirmer notre confiance en l'OIAC et en toutes ses missions, dont l'intégrité et le professionnalisme ne font aucun doute. Comme les 193 États parties à la Convention, la Syrie est tenue d'accepter le personnel désigné par l'OIAC, de lui fournir un accès immédiat et sans entrave, ainsi que le droit d'inspecter tous les sites. Cette obligation a été expressément réaffirmée dans la résolution 2118 (2013) du Conseil. Cela fait près de 10 ans que la Syrie, sous l'impulsion unanime du Conseil, a soumis à l'OIAC sa déclaration initiale en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques. À ce jour, 20 points de cette déclaration demeurent en suspens. Nous réitérons notre demande que la Syrie fournisse les réponses nécessaires au Secrétariat technique de l'OIAC, conformément aux décisions des organes politiques de l'OIAC.

Les obligations découlant de la Convention sur les armes chimiques ont été violées à plusieurs reprises en Syrie. Le Directeur général de l'OIAC et le Coordonnateur de l'Équipe d'enquête et d'identification l'ont rappelé au Conseil le mois passé (voir S/PV.9255) en présentant le rapport de l'Équipe sur l'attaque survenue à Douma en avril 2018, qui conclut qu'il existe des motifs raisonnables de croire que les auteurs de cette attaque faisaient partie de l'armée de l'air de la République arabe syrienne au moment des faits. Notre sécurité collective, dont le Conseil est le garant suprême, se base sur notre ferme opposition à tout emploi et toute prolifération d'armes de destruction massive, dont les armes chimiques. Ainsi, la Suisse demande que les auteurs des attaques chimiques en Syrie répondent de leurs crimes.

Plus généralement, notre sécurité collective dépend du plein respect du droit international par tous, en toutes circonstances. Ainsi, nous saluons la coopération formelle entre l'OIAC et le Mécanisme

international, impartial et indépendant. Elle constitue un rouage important vers l'application de la résolution 2118 (2013) et du droit international, qui comprend également l'établissement des responsabilités et la reddition de comptes. Ceci inclut notamment la Convention sur les armes chimiques, tout comme les autres règles du droit international humanitaire, qui ont comme principal objectif de préserver un minimum d'humanité dans les conflits armés, en sauvant des vies et en atténuant les souffrances. Je tiens à réaffirmer ici notre objectif commun : empêcher l'utilisation des armes chimiques par qui que ce soit, à n'importe quel moment et dans n'importe quelles circonstances.

**M<sup>me</sup> AlMatrooshi** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à remercier M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu de l'exposé qu'elle a présenté aujourd'hui. Je réaffirme également la position inébranlable des Émirats arabes unis, qui consiste à rejeter et à condamner expressément l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient l'auteur, le lieu ou les circonstances. Leur emploi est une violation flagrante des dispositions de la Convention sur les armes chimiques et du droit international.

Dans le cadre du débat d'aujourd'hui, je souhaite mettre l'accent sur les points suivants. Premièrement, pour réaliser des progrès concrets sur ce dossier, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et la Syrie doivent établir un dialogue constructif. Nous soulignons la nécessité de respecter les principes sur la base desquels l'OIAC a été créée en tant qu'organisation technique, y compris les principes de consensus et de non-politisation. Dans ce contexte, nous espérons que les deux parties organiseront des consultations dès que possible, car nous ne voyons aucune raison qui les en empêcherait. Nous espérons également que le rapport de l'OIAC contiendrait davantage de détails sur la visite de l'équipe réduite à Damas et sur tout résultat constructif de cette visite. Nous voulons croire que ces détails figureront dans le prochain rapport, qui devrait être publié à la fin de ce mois.

Deuxièmement, il est important de prendre en compte la menace du terrorisme chimique, étant donné que des groupes terroristes tels que Daech se procurent ou utilisent de telles armes. Il est regrettable que les menaces que Daech fait peser sur la sécurité et la stabilité de la Syrie restent présentes et graves, comme l'a montré sa récente attaque terroriste dans la partie orientale de la province de Homs, qui a causé la mort de 53 personnes.

Pour terminer, les Émirats arabes unis soulignent l'importance de progresser sur le dossier des armes chimiques en Syrie et sur tous les autres dossiers liés au règlement de la crise syrienne.

**M. Spasse** (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu de son exposé.

Le régime syrien a utilisé des armes chimiques à neuf reprises – je le répète, à neuf reprises – contre son propre peuple, faisant des centaines de victimes, y compris des enfants. Chacun de ces neuf événements a été vérifié de manière indépendante par les mécanismes compétents des Nations Unies et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Le dernier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC a conclu qu'il y avait des motifs raisonnables de croire que le 7 avril 2018, les Forces aériennes arabes syriennes ont mené une attaque à l'arme chimique à Douma, tuant 43 personnes et en blessant des dizaines d'autres. Nous souscrivons pleinement aux conclusions de l'Équipe d'enquête et d'identification. Nous devons veiller à ce que l'emploi d'armes chimiques ne reste pas impuni. Notre silence face à ces crimes abominables pourrait être pris pour une incitation à leur utilisation. Le message doit être clair : aucune impunité ne peut et ne saurait être tolérée pour l'emploi d'armes chimiques.

Le cent treizième rapport du Secrétariat technique de l'OIAC (voir S/2023/158) confirme clairement que la déclaration initiale de la Syrie ne peut être considérée comme exacte et complète au regard de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013). L'Albanie s'est déclarée préoccupée par les lacunes et les disparités persistantes dans la déclaration initiale de la Syrie et compte sur une coopération honnête de sa part sur les 20 questions en suspens qui s'y rapportent. Nous déplorons l'approche non coopérative du régime syrien à l'égard du Secrétariat technique de l'OIAC, dont rendent clairement compte tous les rapports de l'OIAC depuis 2021. Il n'existe pas d'autre solution que la coopération pleine et effective de la Syrie avec l'OIAC, conformément à la Convention sur les armes chimiques et à la résolution 2118 (2013).

Nous saluons la capacité de l'OIAC à répondre aux allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie, notamment grâce au travail de la Mission d'établissement des faits et de l'Équipe d'enquête et d'identification, et nous prenons acte avec satisfaction des efforts constants que déploie l'OIAC pour dialoguer avec la Syrie, y compris au niveau ministériel. Dans ce cadre, nous attendons

avec intérêt la réunion qui doit avoir lieu entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés. Nous attendons également avec impatience les conclusions de la visite en Syrie, du 17 au 22 janvier, de l'Équipe d'évaluation des déclarations, dont un effectif réduit a été déployé pour mener des activités limitées. Nous attendons avec tout autant d'intérêt les résultats la neuvième série d'inspections effectuées dans les installations de Barzé et de Jamraya en septembre 2022.

Pour terminer, l'Albanie réaffirme qu'elle a confiance dans le Secrétariat technique de l'OIAC et dans son professionnalisme, son indépendance, son impartialité et son expertise technique reconnue. Nous défendons le Secrétariat technique de l'OIAC contre les attaques délibérées et infondées visant son intégrité et sa crédibilité. Nous devons avoir pleinement confiance dans les mécanismes de l'OIAC et des Nations Unies, et le Conseil de sécurité doit faire preuve d'unité pour défendre leur personnel contre les attaques infondées et les tentatives de politiser leur travail.

**M. Camilleri** (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de ce nouvel exposé instructif.

Le mois dernier, le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et le Coordonnateur de l'Équipe d'enquête et d'identification nous ont présenté le troisième rapport de l'Équipe, qui a conclu, détails troublants à l'appui, qu'il y avait des motifs raisonnables de croire que les Forces aériennes arabes syriennes étaient responsables de l'attaque à l'arme chimique commise à Douma, qui a tué 43 personnes et fait des dizaines de blessés. C'est la neuvième fois que l'OIAC et les enquêtes menées conjointement par l'ONU et l'OIAC concluent que la Syrie a employé des armes chimiques contre sa propre population. De tels actes sont contraires au droit international, et parfaitement inadmissibles.

Malte n'a pas le moindre doute quant au fait que le rapport a été élaboré conformément aux meilleures pratiques des missions d'établissement des faits et commissions d'enquête internationales et dans le respect des procédures applicables de l'OIAC. Nous souscrivons sans réserve au travail indépendant, impartial et professionnel de l'OIAC et du Secrétariat technique, qui jouent un rôle capital dans l'interdiction mondiale des armes chimiques et pour obtenir l'élimination complète de toutes les armes chimiques en Syrie. Il faut impérativement réagir face à toute affirmation infondée qui

tende à saper sa crédibilité ou à remettre en question ses conclusions.

Malte déplore que les autorités syriennes aient refusé l'accès au site de l'incident de Douma en dépit des obligations faites à la Syrie par la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et la résolution 2118 (2013). Ce n'est malheureusement pas la première fois que la Syrie agit de la sorte sur ce dossier. Dans sa résolution 2118 (2013), le Conseil enjoint à la Syrie de coopérer pleinement avec l'ONU et l'OIAC. Il est regrettable que la République arabe syrienne n'ait pas encore produit les différentes déclarations et autres documents en attente que l'Équipe d'évaluation des déclarations demande depuis 2019, et que la déclaration soumise demeure inexacte et incomplète. Malte attend avec intérêt la publication, dans les prochaines semaines, du rapport de l'Équipe sur son déploiement en Syrie dans une configuration réduite, à l'initiative du Secrétariat technique, pour y mener des activités limitées. Nous espérons des avancées entre les points focaux afin que la réunion proposée entre le Directeur général et le Ministre des affaires étrangères Mekdad puisse enfin avoir lieu. Nous sommes résolument en faveur d'une nouvelle prorogation de l'accord tripartite entre l'OIAC, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et la Syrie, qui arrivera à expiration le 30 juin de cette année.

Malte souligne son appui sans réserve à l'universalisation de la norme mondiale d'interdiction des armes chimiques, qui a pour soubassement la Convention sur les armes chimiques. Rien ne peut justifier l'emploi de ces armes abjectes. En 2013, le Conseil a décidé à l'unanimité que ceux qui s'en étaient rendus responsables en Syrie devaient rendre des comptes. Le recours aux armes chimiques ne doit pas rester impuni. Le monde ne pourra être assuré de l'élimination complète et vérifiable du programme d'armes chimiques syrien que si la Syrie coopère sincèrement avec l'OIAC et donne les garanties nécessaires conformément à la Convention sur les armes chimiques.

Le Conseil doit veiller à l'application de ses décisions et de la norme d'interdiction des armes chimiques et rappeler la Syrie à ses obligations en vertu de la résolution 2118 (2013) et de la CIAC.

**M. Hamamoto** (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu de son exposé.

Tout d'abord, le Japon tient à exprimer son plein appui au travail impartial, indépendant et professionnel

de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de son secrétariat technique. L'emploi d'armes chimiques est intolérable quels qu'en soient le lieu, l'auteur et les circonstances. Ceux qui s'en rendent coupables doivent répondre de leurs actes.

Le Japon a accueilli avec satisfaction le troisième rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification, contribution essentielle pour faire la lumière sur l'incident de Douma. L'Équipe a conclu qu'il y avait des motifs raisonnables de croire que les Forces aériennes arabes syriennes étaient à l'origine des attaques à l'arme chimique. Le Japon condamne une fois de plus l'emploi d'armes chimiques par le Gouvernement syrien, comme y conclut le rapport. Tout en nous félicitant du récent rapport du Directeur général de l'OIAC, nous déplorons toutefois l'absence de progrès concrets sur le dossier, d'autant que le rapport mensuel confirme une fois encore que la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne pouvait toujours pas être considérée comme exacte et complète. Nous déplorons également l'absence de progrès concernant l'organisation d'une réunion de haut niveau entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre syrien des affaires étrangères, de même que s'agissant des dispositions à prendre pour la prochaine série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne.

Nous nous félicitons du récent déplacement de certains membres de l'Équipe d'évaluation des déclarations en Syrie, première étape vers une collaboration et des consultations dignes de ce nom, et attendons avec intérêt de connaître les résultats de leurs activités, y compris leurs visites sur site et un entretien. Néanmoins, le déploiement d'une équipe réduite, sans aucune consultation technique avec l'autorité nationale syrienne, ne saurait suffire. Nous appelons une nouvelle fois la Syrie à donner au personnel de l'OIAC un accès total et sans entrave. En outre, le Japon exhorte la Syrie à coopérer de bonne foi avec le Secrétariat technique de l'OIAC et à fournir tous les documents voulus afin de résoudre les questions en suspens qui se rapportent à la déclaration initiale et aux déclarations ultérieures de la Syrie.

Le Conseil de sécurité ne peut pas garder le silence sur un fait très simple : la Syrie ne respecte pas ses obligations en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013). Aucun membre du Conseil ne peut tolérer la moindre excuse pour l'obstructionnisme répété de la Syrie. Le Japon réaffirme son engagement à continuer d'apporter le soutien nécessaire

à l'OIAC et à son secrétariat technique dans leurs efforts pour demander des comptes aux responsables de l'emploi d'armes chimiques et faire advenir un monde exempt d'armes chimiques.

**M. de Rivière** (France) : Je remercie M<sup>me</sup> Nakamitsu pour son exposé.

Chacun le sait, nous sommes ici réunis car le régime syrien a utilisé des armes de destruction massive contre sa propre population. Des enquêtes indépendantes de l'ONU et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) l'ont démontré à neuf reprises. Il y a quelques semaines, l'OIAC a publié un rapport accablant qui démontre comment l'armée de l'air syrienne a délibérément largué deux barils de chlore sur des bâtiments résidentiels, provoquant la mort de 43 personnes. La France exhorte une nouvelle fois le régime syrien à se conformer à ses obligations en vertu de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Le régime doit enfin faire la lumière sur ses stocks, car nous savons qu'ils n'ont pas tous été détruits.

Nous avons pris note du déploiement limité des équipes de l'OIAC en Syrie le mois dernier, et nous attendons le rapport qui sera présenté. La Syrie n'a cessé d'entraver le travail de l'OIAC, avec une mauvaise foi évidente. L'absence de progrès est frustrante, mais la responsabilité en incombe intégralement au régime syrien. Dans ce contexte, je souhaite saluer le travail indépendant, impartial et professionnel de l'OIAC. Le Directeur général a fourni une présentation détaillée et convaincante le mois dernier (voir S/PV.9255). Aucune campagne de désinformation ne saura cacher la culpabilité du régime. Exposer la vérité est essentiel afin de mettre les auteurs de ces attaques face à leurs responsabilités. Il ne doit y avoir aucune impunité pour les criminels de guerre. La lutte contre l'impunité est le fondement de l'efficacité et de la crédibilité du régime d'interdiction. La France continuera d'œuvrer en ce sens avec ses partenaires.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Mozambique.

J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et mon pays, le Mozambique.

Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, de son exposé sur l'état d'avancement de l'élimination du programme d'armes chimiques syrien. Je me félicite de

la participation à la présente séance des représentants de la République arabe syrienne et de la République islamique d'Iran, ainsi que de la représentante de la Türkiye. Nous prenons bonne note du troisième rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui a été publié le 27 janvier. À cet égard, nous appelons toutes les parties directement impliquées dans les enquêtes en cours à assumer leurs responsabilités en collaborant avec l'Équipe d'enquête et d'identification afin de rendre publiques les conclusions communes de ses travaux pour que, une fois les allégations confirmées, les auteurs des actes commis puissent rendre des comptes et les victimes puissent obtenir justice.

Nous nous félicitons cependant de la coopération entre l'OIAC et l'autorité nationale syrienne lors de la dernière mission effectuée par le groupe restreint d'experts de l'OIAC ; elle constitue un pas de plus vers la collaboration dans le cadre de l'enquête en cours et de la pleine mise en œuvre du programme d'élimination des armes chimiques. Il va sans dire que la participation de bonne foi de toutes les parties nous permettra de progresser dans ce dossier, en éliminant tous les désaccords qui entravent l'avancement des enquêtes.

La communauté internationale en général, et le Conseil en particulier, doivent continuer de s'inquiéter de la résurgence et de l'aggravation potentielles des menaces de guerre chimique et prendre de toute urgence des mesures pour accélérer les efforts déployés pour parvenir à un monde exempt d'armes chimiques. En tant qu'États parties à la Convention sur les armes chimiques et membres de l'OIAC, les trois membres africains du Conseil défendent le principe d'un désarmement général et universel pour tous les États et préconisent un engagement plus marqué et l'établissement de davantage de partenariats entre les pays sur les questions liées au désarmement en vue de parvenir à la paix et à la sécurité internationales. Les trois membres africains du Conseil s'opposent collectivement à l'emploi d'armes chimiques par quiconque, où que ce soit et en toutes circonstances. Nous restons attachés aux normes établies interdisant l'emploi d'armes chimiques et à tous les efforts menés pour mettre fin à leurs fabrication, stockage et utilisation. Nous réaffirmons notre appui à la résolution 2118 (2013).

Pour terminer, nous demandons instamment que soit menée à bien dans les meilleurs délais l'élimination du programme d'armes chimiques de la Syrie,

qui constitue un élément important de notre objectif commun de paix et de sécurité internationales.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Sabbagh** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je tiens aussi à remercier votre prédécesseure, la Représentante permanente de Malte, de la manière dont elle a dirigé les travaux du Conseil en février.

Hier, le monde a célébré pour la première fois la Journée internationale de sensibilisation au désarmement et à la non-prolifération. À cette occasion, nous rappelons de l'importance que revêtent les efforts entrepris pour éliminer les armes de destruction massive, dont l'emploi constitue un crime contre l'humanité et a provoqué les pires tragédies que l'humanité ait connues. Le plus odieux de ces événements a été le largage par les États-Unis d'Amérique de deux bombes atomiques sur les villes d'Hiroshima et de Nagasaki, au Japon, en 1945, qui ont tué des centaines de milliers de personnes. La Journée internationale nous rappelle en outre la toute première utilisation d'armes chimiques dans la ville belge d'Ypres pendant la Première Guerre mondiale, qui a également tué des dizaines de milliers de personnes.

Le 19 mars 2013, la République arabe syrienne a été le théâtre de la première utilisation d'armes chimiques, lorsque des groupes terroristes ont tiré un missile chargé de produits chimiques toxiques sur la région de Khan el-Assal, dans la province d'Alep, tuant 25 personnes, dont la plupart étaient des membres de l'Armée arabe syrienne, et en blessant 110 qui ont été asphyxiées ou ont perdu connaissance. Certains pays continuent de fermer les yeux sur cette attaque. Forte de son attachement au désarmement et à la non-prolifération, la République arabe syrienne a pris en 2013 la décision stratégique et délibérée d'adhérer à la Convention sur les armes chimiques. Elle a aussi été l'un des premiers pays à souscrire au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et a signé la Convention sur les armes biologiques. Nous contribuons activement aux efforts déployés pour créer une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. La République arabe syrienne a exprimé à plusieurs reprises sa condamnation catégorique de l'emploi d'armes chimiques par

qui que ce soit, où que ce soit, à tout moment et en toutes circonstances. Elle a coopéré en toute transparence et dans un esprit d'ouverture avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et détruit en 2014 la totalité de son stock de produits chimiques et de ses installations de fabrication de ces produits. Elle a honoré toutes les obligations qui lui incombaient en vertu des conventions que j'ai mentionnées.

La Syrie a poursuivi sa coopération constructive avec l'OIAC, comme en témoignent de nombreux exemples, dont les plus récents sont les suivants. L'autorité nationale syrienne a présenté son cent onzième rapport sur les activités menées sur son territoire et accueilli en Syrie en janvier une équipe réduite composée de certains membres de l'Équipe d'évaluation des déclarations. Au cours de cette visite, des consultations ont eu lieu entre les deux parties et de nombreux points relatifs à un certain nombre de questions en suspens ont été abordés. L'autorité a facilité la visite de certains sites, la collecte d'échantillons et la conduite d'entretiens avec des témoins. L'autorité nationale syrienne facilite aussi les visites semestrielles des équipes d'inspection du Secrétariat technique de l'OIAC dans les installations du Centre d'études et de recherches scientifiques, dont neuf ont déjà eu lieu à ce jour. Le point focal national est prêt à communiquer avec son homologue de l'OIAC afin de préparer la réunion de haut niveau entre le Ministre des affaires étrangères et des expatriés, le Président de l'autorité nationale syrienne et le Directeur général de l'OIAC. Nous attendons avec intérêt la tenue de cette réunion dans les plus brefs délais.

L'autorité nationale syrienne a récemment transmis au Secrétariat technique de l'OIAC des photos du site où ont été détruits les deux cylindres de chlore liés à l'attaque présumée survenue à Douma. Ils ont été détruits lors d'une agression israélienne menée contre ce site, comme l'ont confirmé des sources israéliennes officielles, dont le Ministre israélien du renseignement. Israël doit être condamné et tenu pour responsable de cet acte, ainsi que de toutes ses autres attaques répétées contre la souveraineté de la Syrie. C'est le travail du Conseil de sécurité, qui est chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales. La coopération constructive et fructueuse de l'autorité nationale syrienne au fil des années et toutes les facilités qu'elle a accordées aux différentes équipes de l'OIAC ont pourtant été passées sous silence. On a également fait abstraction du fait que certains pays avaient lancé des campagnes remettant en question la déclaration initiale de la Syrie et l'accusant à tort de ne pas mettre en œuvre ses engagements et,

dans de nombreux cas, on a refusé de mettre en évidence les résultats positifs qui avaient été obtenus. Tous ces éléments montrent clairement à quel point la question a été politisée et l'Organisation s'est éloignée du noble objectif pour lequel elle a été créée.

Les rapports non professionnels du Secrétariat technique, qui reposent sur des informations dépourvues de toute crédibilité et qui ne suivent pas la méthodologie prévue par la Convention, ont permis à certains pays d'utiliser l'OIAC pour prendre la Syrie pour cible. C'est ce qui ressort clairement de la suspension regrettable des droits et des privilèges de la Syrie à l'OIAC, ce qui a été fait en fixant des délais artificiels pour des exigences irréalistes, une situation sans précédent dans l'histoire de l'OIAC.

Des groupes terroristes armés continuent de coordonner leur action avec les Casques blancs, le bras armé du Front el-Nosra, pour mettre en scène des attaques à l'arme chimique et accuser le Gouvernement syrien d'en être l'auteur. Des informations ont récemment fait état de la collaboration de l'organisation terroriste Hay'at Tahrir el-Cham avec les Casques blancs en vue de transporter un certain nombre de barils en plastique contenant du chlore entre des entrepôts situés dans la zone rurale d'Edleb. Le fait que certains pays continuent de fermer délibérément les yeux sur la grave menace terroriste que représente la possession d'armes de destruction massive par des organisations terroristes fait courir de gros risques à tous les États Membres. Il faut prendre conscience de cette pratique et la condamner, car des mesures immédiates et sérieuses sont nécessaires pour empêcher que de telles armes ne tombent entre les mains de terroristes.

Pour terminer, il apparaît clairement que ces discussions qui se répètent, alors qu'aucune évolution réelle ne les justifie, nous ont enfermés dans un cercle vicieux qui gaspille le temps et les ressources du Conseil. L'hostilité persistante de certains pays et leurs tentatives d'influencer l'opinion publique et d'instrumentaliser les débats à des fins politiques bien connues ne nous permettront pas d'aller de l'avant. La bonne façon de traiter cette question consiste à abandonner cette approche erronée et à faire en sorte que les travaux nécessaires soient menés sans politisation. Nous appelons le Secrétariat technique de l'OIAC à faire preuve de neutralité et de bonne foi et à respecter les interprétations scientifiques données par l'autorité nationale syrienne sur certaines des questions en cours d'examen. Il est temps de rétablir le caractère technique des tâches

de l'OIAC et de lui permettre de faire son travail avec professionnalisme et impartialité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran

**M. Iravani** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je félicite le Mozambique de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours, ainsi que Malte de sa présidence très réussie en février. Nous nous félicitons de la participation à la séance d'aujourd'hui de M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement.

La République islamique d'Iran, qui est une des grandes victimes des armes chimiques, condamne fermement l'emploi de ces armes, quels qu'en soient le lieu, l'auteur ou les circonstances. Comme pour les autres armes de destruction massive, l'emploi d'armes chimiques constitue un crime contre l'humanité et une violation flagrante du droit international. C'est la raison pour laquelle notre peuple n'oubliera jamais comment les pays occidentaux ont appuyé le régime de Saddam Hussein, qui a utilisé de façon systématique des armes chimiques contre le peuple iranien.

La République arabe syrienne s'est acquittée de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques et continue de coopérer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Qui plus est, le Gouvernement syrien soumet régulièrement des rapports mensuels au Directeur général de l'OIAC, dont le plus récent remonte au 17 février et décrit en détail les activités menées sur le territoire syrien dans le cadre de la destruction de ses armes chimiques et installations de fabrication d'armes chimiques. Il a également accueilli, du 17 au 22 janvier, une équipe réduite composée de certains membres de l'Équipe d'évaluation des déclarations. Nous sommes toutefois vivement préoccupés par l'instrumentalisation et la politisation de la Convention et de l'OIAC, qui ont divisé les États Membres et entamé la crédibilité et la légitimité des mécanismes de désarmement. Comme les rapports précédents, le rapport publié le 27 janvier par l'Équipe d'enquête et d'identification se fonde sur des sources non autorisées et ne contient pas les conclusions juridiques nécessaires, sans compter qu'il ne tient pas compte des observations formulées par le Gouvernement syrien. Il faut remédier à ces lacunes de manière responsable de sorte à garantir l'intégrité des rapports de l'OIAC.

Nous sommes favorables à la tenue au plus haut niveau d'un dialogue constructif entre la Syrie et l'OIAC, selon un calendrier précis, en vue de régler les questions en suspens et de clore définitivement ce dossier. L'approche politique du dossier syrien a échoué et mis en péril le processus visant à régler les questions en suspens. En outre, l'application de deux poids, deux mesures ne fera que nous écarter du caractère technique des discussions en cours. Toutes les enquêtes menées doivent être impartiales, professionnelles, crédibles et objectives et respecter pleinement les conditions et procédures de la Convention sur les armes chimiques.

Enfin, la tenue de séances mensuelles sur le dossier chimique syrien, au cours desquelles certains membres répètent les mêmes arguments contre la République arabe syrienne, malgré l'absence de faits nouveaux, est contre-productive et un gaspillage des ressources de l'ONU et du temps du Conseil de sécurité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Türkiye.

**M<sup>me</sup> Özgür** (Türkiye) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

Près de 10 années se sont écoulées depuis l'adoption à l'unanimité de la résolution 2118 (2013). Le mois dernier, le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a présenté un exposé au Conseil de sécurité (voir S/PV.9255) ; il a ensuite soumis son cent treizième rapport (voir S/2023/158), lequel montre que les questions en suspens persistent autour des déclarations initiale et ultérieures du régime syrien.

Comme nous l'a dit aujourd'hui la Haute-Représentante Nakamitsu, le Secrétariat technique de l'OIAC attend encore une réponse aux demandes de renseignements qu'il a envoyées au régime concernant ses installations de production d'armes chimiques et le déplacement non autorisé des cylindres de chlore utilisés dans l'attaque sur Douma en 2018. Compte tenu des lacunes, disparités et incohérences qui n'ont pas encore été résolues, l'OIAC ne peut toujours pas considérer la déclaration du régime syrien comme étant exacte et complète.

Nous appelons le régime syrien à coopérer pleinement avec le Secrétariat technique de l'OIAC, à présenter les déclarations et documents en attente et à s'acquitter de ses obligations en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013).

Nous saluons l'indépendance, l'impartialité et le professionnalisme dont fait preuve le Secrétariat technique de l'OIAC. Nous nous félicitons en outre de ses efforts pour exécuter son mandat en recourant à des méthodes nouvelles ou créatives lorsqu'il est face à des obstacles. L'OIAC a besoin que, au lieu de la décourager, le Conseil de sécurité l'appuie dans ces efforts. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt de recevoir des informations détaillées sur les conclusions de la mission limitée effectuée en janvier dans le pays par une délégation réduite de l'Équipe d'évaluation des déclarations.

Les enquêtes menées par la Mission d'établissement des faits de l'OIAC et l'Équipe d'enquête et d'identification sont importantes pour faire toute la lumière sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Dans son troisième rapport, publié en janvier, l'Équipe d'enquête a conclu que le régime syrien était l'auteur de l'attaque au gaz de chlore sur Douma en avril 2018.

Ainsi, à ce jour, la responsabilité du régime dans au moins neuf attaques à l'arme chimique a été établie dans les rapports des organes d'enquête mandatés par l'ONU et l'OIAC.

L'emploi d'armes chimiques constitue une violation grave du droit international et est inacceptable quelles que soient les circonstances. La Türkiye condamne fermement les cas répétés d'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous continuerons de soutenir les efforts déployés par l'ONU et l'OIAC pour établir les responsabilités en Syrie. Il est impératif de mettre fin à l'impunité pour parvenir à une paix durable dans ce pays. Il s'agit également de notre devoir collectif envers les centaines de vies innocentes fauchées par les attaques à l'arme chimique en Syrie. Nous ne pouvons pas changer le passé, mais nous avons le pouvoir de changer le cours des choses pour le peuple syrien.

*La séance est levée à 16 h 15.*